



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Police municipale

Question écrite n° 49861

#### Texte de la question

M Daniel Colin attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur l'élaboration des statuts des policiers municipaux. Face aux problèmes, chaque jour plus importants, que rencontrent les municipalités à gérer la sécurité publique, il semble urgent que le statut des policiers municipaux soit enfin défini. Il lui demande quand le projet de loi portant ce statut sera présenté au Parlement.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'exigence légitime de sécurité des Français revêt désormais une dimension qui rend nécessaire la définition d'une politique globale dans ce domaine. Afin de répondre à cette attente, un examen des objectifs qui doivent être assignés aux forces concourant à la sécurité intérieure a été prescrit et a donné lieu à une communication en Conseil des ministres, le 20 novembre 1991. Le projet de loi sur la sécurité intérieure qui fera suite à cette communication, prendra notamment en compte les orientations proposées par M Jean Clauzel, ancien préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, dans son rapport sur les polices municipales. C'est dans le cadre de l'examen de ce projet de loi qu'il appartiendra à la représentation nationale de se prononcer sur le statut, les missions et les conditions d'exercice des missions des agents de police municipale.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Colin Daniel](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49861

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 novembre 1991, page 4603